



TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE

BAREME 2018 DES HONORAIRES TTC CENTURY 21 LD IMMOBILIER

TRANSACTION

Jusqu'à 80.999 €	10 % TTC du prix de vente
De 81.000 € à 150.999 €	8 % TTC du prix de vente
De 151.000 € à 250.999 €	7,5 % TTC du prix de vente
De 251.000 € à 350.999 €	6,5 % TTC du prix de vente
De 351.000 € et plus	6 % TTC du prix de vente

Important :

Toute baisse du prix de vente lors d'une négociation par offre d'achat oblige un nouveau calcul des honoraires de l'agence.

Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur.

Les prix affichés en vitrine sont donc avec la commission d'agence incluse.

LOCATION

Pour les logements nus ou meublés suite à la Loi ALUR du 15-09-2014

A la charge du Locataire

Zone très tendue : 12 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

Zone tendue : 10 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

Hors zone très tendue & tendue : 8 € (pour : visite, constitution du dossier et rédaction de bail) + 3 €/m² de la surface habitable (pour : état des lieux)

A la charge du Bailleur

8% TTC du loyer annuel hors charges + 130 € Rédaction d'acte

Pour un parking ou garage

Location : 150 € TTC - Bailleur : 150 € TTC

Ou répartition Bailleur/Locataire selon mandat

Pour les locaux commerciaux

10% HT du loyer triennal à la charge du preneur

Hors recherche de locataire

Rédaction bail : 260 € TTC

Etat des lieux : 200 € TTC

« Les honoraires à la charge du locataire pour l'ensemble des prestations (à savoir visite, constitution du dossier et rédaction de bail) sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces mêmes prestations ».